

DEVENEZ MECENE

DE LA SAISON MUSICALE DES INVALIDES

2024 - 2025

POURQUOI SOUTENIR LA SAISON MUSICALE DES INVALIDES ?

La saison musicale met à l'honneur des formations et des artistes de renommée internationale, participe à la promotion des jeunes talents musicaux les plus précoces et offre à ses spectateurs des représentations issues de répertoires classiques ou moins connus du grand public.

Soutenir la programmation musicale du musée de l'Armée, c'est encourager les artistes et participer à la valorisation de leur savoir-faire d'excellence, dans un contexte difficile pour la culture et le spectacle vivant, tout en vous associant à une longue tradition de transmission.

LES AVANTAGES FISCAUX

En tant que donateur particulier

Vous bénéficiez d'une **réduction fiscale de 66 % du montant du don** réalisé sur l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du plafond imposable. En cas de dépassement de ce seuil, vous pouvez reporter l'excédent sur les cinq exercices fiscaux suivants.

Entrez dans le Cercle du tambour-major

Grâce à votre don, vous pouvez intégrer le **Cercle de mécènes particuliers** du musée de l'Armée et ainsi bénéficier de nombreux avantages.

Votre don	à partir de 100€	à partir de 250€	à partir de 500€	à partir de 1 000€
Vos avantages	Remerciements sur le site internet Inscription à la lettre d'information 2 invitations pour un concert	En sus des avantages précédents : Invitations aux grands événements et vernissages des expositions du Musée	En sus des avantages précédents : Carte VIP valable pour 2 personnes pour accéder au Musée toute l'année en horaire d'ouverture	En sus des avantages précédents : Invitation à un événement mécène annuel

SOUTENIR LA SAISON MUSICALE

MONTANT DE VOTRE DON

100 € 250 € 500 € 1 000 € Autre

Tous les dons reçu seront irrévocablement affectés à la saison musicale des Invalides

VOS COORDONNÉES

Madame Monsieur

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE _____

COURRIEL _____ @ _____

DATE _____ SIGNATURE _____

Vous souhaitez régler par

Chèque à l'ordre de
"Agent comptable du musée de l'Armée"

Virement bancaire

Envoyez ce bulletin accompagné de votre
chèque à l'adresse suivante :

Mission Mécénat
Musée de l'Armée - Hôtel national des
Invalides
129, rue de Grenelle - 75007 Paris

Envoyez ce bulletin par mail à l'adresse
mecenat@musee-armee.fr

OU

Appelez le +33 (0)1 44 42 38 81

- Je souhaite recevoir un reçu fiscal (Aucun reçu fiscal délivré pour les dons inférieurs à 10€)
- Je souhaite recevoir la lettre d'information du Musée et de la saison musicale par e-mail
- Je ne souhaite pas bénéficier de contreparties
- Je ne souhaite pas que mon nom apparaisse dans les remerciements

Protection des données personnelles : Le musée de l'Armée, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des dons en faveur de la saison musicale des Invalides, des reçus fiscaux, des contreparties, de la publication du nom du donateur et de la communication ainsi qu'à des fins statistiques sur la base de son intérêt légitime. L'ensemble des données visées sont nécessaires au traitement. Ces données ne sont destinées qu'aux services du musée de l'Armée ayant à en connaître. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers. Vos données sont traitées conformément à notre politique de confidentialité accessible sous ce lien : <https://www.musee-armee.fr/a-propos/politique-de-confidentialite.html>.